



Desjardins

Caisse des Travailleuses et Travailleurs unis

Choisir Desjardins,
c'est contribuer à changer
les choses.



Assemblée générale annuelle

Avis de convocation

Aux membres de la Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle, pour l'année financière 2017, qui aura lieu :

Date : le mardi 24 avril 2018

Heure : 19 h

Endroits :

MONTRÉAL

Hôtel Hampton Inn & suites by Hilton Montreal
1900, route Transcanadienne
Dorval (Québec) H9P 2N4
Centre de conférence (salles Chatel et Beaucaire)

TROIS-RIVIÈRES

Édifice Fonds de Solidarité FTQ
Centre de la Mauricie
7080, rue Marion
Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4
Rez-de-chaussée (Salle # 106)

Web : Demandez votre lien Web en nous envoyant votre nom et adresse courriel par courriel à maryjose.n.dunois@desjardins.com avant le 20 avril 15 h. Vous recevrez au plus tard le 24 avril, l'adresse courriel utilisée pour votre demande.

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristourne, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une destinée au conseil d'administration et l'autre destinée au conseil de surveillance.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE OU AUX STATUTS DE LA CAISSE

Deux (2) modifications au Règlement de régie interne sont demandées comme proposées ci dessous :

- Modification de la composition du conseil d'administration;
- Modification du nombre de conseillers au conseil de surveillance de cinq (5) à trois (3).

ÉLECTIONS

Prenez note que six (6) postes seront à combler au conseil d'administration et deux (2) postes au conseil de surveillance.

Dirigeants sortants et rééligibles :

• au conseil d'administration

Les employés et les retraités rattachés ou ayant été rattachés à un employeur commun dans un même établissement au Québec au sein duquel existe :

Siège 2 : un syndicat de UNIFOR (tca)
M. Richard Labossière

Siège 6 : un syndicat de STTP
M. Vincent Guadagnano

Siège 8 : un syndicat de la FTQ-Construction
Vacant

Siège 9 : tout autre syndicat
non représenté au CA
M. Denis Dumouchel

Siège 11 : un syndicat AFPC
M^{me} Isabelle Renaud

Siège 12 : un syndicat présent secteur
Aéronautique
M^{me} Nataliya Vinytska

• au conseil de surveillance

M. Pierre Charrois
M. Bernard Bourdeau

Veuillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours avant l'assemblée, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit, signé par un membre de plein droit et contre-signé par le candidat, a été remis avant la fermeture de la Caisse le 13 avril 2018, 15 heures. Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Caisse.

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 22 mars 2018

Nataliya Vinitska
Secrétaire adjointe

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport du conseil de surveillance
6. Présentation du rapport financier
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et bilan de la distinction coopérative.
8. Période de questions des membres
 - 8.1. au conseil d'administration
 - 8.2. au conseil de surveillance

DÉCISIONS

9. Adoption du taux d'intérêts sur les parts permanentes
10. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes
11. Adoption de la répartition des excédents annuels
12. Adoption des modifications au Règlement de régie interne

ÉLECTIONS

13. Élection des membres du conseil d'administration
14. Élection des membres du conseil de surveillance
15. Signature de l'engagement solennel

FIN DE L'ASSEMBLÉE

16. Levée de l'assemblée